

Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Délibération du Conseil Métropolitain

n° CM-31032023-01

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un du mois de mars à quatorze heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, suite à la convocation qui a été faite le lundi vingt-sept-mars deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte. Le débat d'orientations budgétaires devait être présenté initialement lors du Conseil Métropolitain du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois, qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents (5) :

MM. Ernest AUCHART ; Frédéric CHEREAU, Jean-Jacques COTTEL, Pierre GEORGET, Gérard NICOLLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir (3) :

MM. Nicolas DESFACHELLE a donné pouvoir à Ernest AUCHART ;

Jean-Michel DUMONT a donné pouvoir à Pierre GEORGET ;

Gérard Dué a donné pouvoir à Jean-Jacques COTTEL.

Absents excusés (19) :

MM. Stéphane TONELLE ; Jean-Marcel DUMONT ; Christian POIRET ; Christophe DUMONT ; Claude HEGO ; Jean-Paul FONTAINE ; Freddy KACZMAREK ; Frédéric LETURQUE ; Françoise ROSSIGNOL ; Nicolas DESFACHELLE ; Alain CAYET ; Pierre ANSART ; Frédéric DELANNOY, Joël PIERRACHE, Marie-Hélène LEROY ; Xavier BARTOSZEK, Michel SEROUX ; Gérard DUÉ ; Véronique THIÉBAUT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante,

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Résultats 2022

Les prévisions de résultat cumulé au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- excédent de 11 234, 80 € pour la section d'investissement,
- excédent de 287 495,34 € pour la section de fonctionnement.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est 169 355,25 € en 2022 contre 127 810,56 € en 2021.

Il faut également noter le report sur 2022, des excédents des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 (respectivement 183 336,12 € et 10 139,80 €).

- **Les principales dépenses réalisées en 2022 sont les suivantes :**

-109 772,28 € de charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

-6 105 € au titre de la convention de mise à disposition des locaux et de matériel avec la Communauté de Communes Osartis Marquion.

-17 280 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société coopérative Acadie, spécialisée en politiques publiques sectorielles qui avait pour mission la consolidation de la feuille de route stratégique du Pôle métropolitain. Le marché s'est achevé en février 2023.

-14 072 € pour bénéficier d'un appui technique et méthodologique du bureau d'études Icône médiation santé concernant la mise en œuvre du programme santé.

-5 000 € pour l'obtention de l'outil mutualisé « Application de Gestion des Indicateurs Territorialisés » (AGIT) auprès de l'Observatoire Régional de Santé et du Social (OR2S) afin que l'ensemble des EPCI du Pôle Métropolitain Artois Douaisis puisse bénéficier, via des accès personnalisés des données socio-démographiques et de santé actualisées.

- **Les principales recettes perçues en 2022 sont les suivantes :**

-263 080, 20 € au titre des cotisations des EPCI membres, la cotisation des EPCI étant en 2022 de 0.60€/an/hbt.

-10 001, 67 € de subvention de Voies Navigables de France concernant l'étude sur la valorisation touristique de la Scarpe Amont.

- **Les actions pour 2023**

Axe 1 « Mobilité et Transports »

En 2022, le Pôle métropolitain Artois Douaisis a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (Tenmod). Cet AMI a pour objectif d'accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer la mobilité du quotidien. Cette sixième édition s'adresse plus particulièrement aux territoires périurbains et ruraux à faible densité afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 100 000 € mais également d'un appui technique de l'ADEME et du CEREMA dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Un des critères exigés par l'AMI était la dimension interterritoriale du projet.

Le syndicat mixte a répondu à cet AMI pour accompagner les Communautés de Communes Osartis Marquion et Campagnes de l'Artois dans leur prise de compétence mobilité. L'AMI Tenmod va ainsi permettre aux deux EPCI de se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié pour concevoir leur stratégie de mobilité.

Le marché vient d'être attribué au bureau d'études Tecurbis, filiale technique du groupe Espelia, qui dispose d'une expertise forte dans le secteur des transports, de la mobilité et du stationnement, pour une durée de 12 mois et un montant de 57 420 € TTC.

Les deux EPCI concernés reverseront au Pôle métropolitain Artois Douaisis le reste à charge (déduction faite du remboursement de l'ADEME, soit 14 355 € chacun en 2023).

Axe 2. « Attractivité territoriale »

En 2022, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis a engagé une réflexion sur le devenir de la Scarpe Amont, la voie d'eau traversant trois EPCI membres : la Communauté Urbaine d'Arras, Communauté de Communes Osartis Marquion et Douaisis Agglo.

Cette étude prospective, présentée et validée lors du Conseil Métropolitain du 8 avril 2022 doit permettre :

- d'envisager le devenir et la mise en tourisme de cet espace qui est une continuité entre les trois territoires et qui est inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques comme étant un potentiel (paysager, de loisirs pour les habitants, touristique...) à valoriser.
- de définir le niveau de service que Voies Navigables de France devra assurer pour satisfaire cette stratégie de valorisation et de mise en tourisme de la Scarpe.

Cette étude menée en partenariat avec le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) Scarpe Amont et Voies Navigable de France doit permettre, en concertation avec les acteurs, de déterminer les scénarii d'une valorisation (mise en tourisme, paysagère...) de ce tronçon de la Scarpe et d'identifier les investissements nécessaires ainsi que les potentiels de retombées économiques pour les territoires.

Cette mission a été confiée en octobre 2022 au bureau d'études « Envu2 », spécialisé dans la mise en économie des rivières et dans l'animation territoriale, pour une durée initialement de neuf mois et un montant de 37 500 € TTC.

Pour gagner en souplesse et garantir la mobilisation des élus, il est proposé de prolonger l'étude jusqu'à décembre 2023.

Axe 3 « Renforcement des solidarités »

En octobre 2019, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis a confié à l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (l'OR2S) le soin d'élaborer un diagnostic et de formuler des propositions concrètes pour agir en faveur de la santé sur le territoire du Pôle Métropolitain Artois Douaisis.

Sur la base des conclusions de cette étude, un « programme santé » a été réalisé comprenant 46 propositions d'actions.

L'année 2022 a permis l'installation de la gouvernance du groupe santé, la priorisation des actions et la mise en visibilité de la démarche auprès de différents acteurs : l'Agence Régionale de Santé, l'Institut Pasteur de Lille, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Région.

Compte-tenu de la montée en charge du Pôle métropolitain Artois Douaisis sur d'autres thématiques (étude sur la valorisation touristique de la Scarpe, étude liée à l'appel à projet TENMOD pour les Communautés de Communes Osartis-Marquion et Campagnes de l'Artois...), il a été décidé lors du Comité de pilotage du 8 juillet 2022 de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accélérer la priorisation et la concrétisation d'actions.

Il s'agit du bureau d'études Icône Médiation Santé, spécialisé en santé publique et composé de professionnels de santé (médecins, infirmiers...) et d'experts en santé publique. Icône Médiation Santé intervient aussi bien auprès des professionnels de santé (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, projets de santé...) que des élus locaux (Contrats Locaux de Santé, schémas de santé, développement de démarches d'urbanisme favorable à la santé).

Il aura pour mission :

- D'accompagner le Pôle Métropolitain dans l'affinage et l'évolution de sa stratégie santé : définition des objectifs et résultats attendus, priorisation, identification des besoins en termes de partenariat et de financement :

➤ Sur le volet accès aux soins : contribuer à l'élaboration d'un schéma stratégique de l'exercice coordonné à l'échelle interterritoriale (implantation des maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé et communautés professionnelles territoriales de santé...); favoriser l'installation des professionnels de santé par la mise en valeur des atouts des territoires ; susciter des vocations chez les jeunes du territoire pour les métiers de la santé et accueillir les futurs professionnels de santé en formation ; accompagner les professionnels de santé dans leur installation.

➤ Sur le volet prévention : une stratégie plus ciblée vers des actions agissant positivement sur les déterminants de la santé sera élaborée à l'échelle interterritoriale, en lien avec les politiques publiques mises en place par les collectivités, en direction des jeunes et des seniors.

- D'accompagner le chargé de mission dans l'animation du groupe santé par une production technique : supports d'argumentation, cartographie des dispositifs et acteurs intervenant dans le domaine de la santé sur chaque territoire ;

- D'assurer une veille sur la réglementation, les financements, les dispositifs et expérimentations locales et nationales afin de nourrir la réflexion du groupe santé.

Le marché a été attribué en septembre 2022 pour une durée d'un an et un prix global et forfaitaire de 42 216 € TTC (soit 28 144 € de reste à charge en 2023).

Mission transversale

Une mission d'assistance technique et méthodologique (à hauteur de 3 jours par mois) a été confié en novembre 2022 au bureau d'études Auxilia, pour une durée d'un an et un montant de 45 600 € TTC.

Le bureau d'études Auxilia, spécialisé dans l'accompagnement des collectivités et des entreprises dans le domaine de la transition et du développement durable. Il dispose de nombreux domaines d'expertise : mobilité durable, ruralités innovantes, développement économique et tourisme, agriculture et alimentation, économie circulaire, énergie et climat, design et conduite du changement, etc.

Intervenant en appui du Pôle métropolitain Artois Douaisis, il aura pour mission principale :

- D'élaborer et de partager des analyses et des données sur des enjeux identifiés
- D'animer des groupes de travail thématiques ou des séminaires
- De conseiller et d'accompagner la structure sur le plan méthodologique et technique
- D'opérationnaliser la feuille de route stratégique

L'objectif en 2023 sera de consolider la feuille de route stratégique du Pôle métropolitain Artois Douaisis et d'ouvrir de nouveaux chantiers (cf Conseil du 18 mars 2022) tels que :

- l'anticipation des impacts liés à l'arrivée des grands projets structurants (Canal Seine Nord Europe, Plateforme E-Valley, installation de l'usine Envision...),
- l'identification de besoins en matière de mobilité (rabattement vers les gares, intermodalité, interconnexion, communication de l'offre aux usagers),
- la réalisation d'une réflexion sur les Plans Alimentaires territoriaux pour favoriser leur essaimage sur le territoire métropolitain.

La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive, le bureau d'études pourra ajuster son intervention en fonction des demandes des EPCI membres.

D'autres actions pourront, en fonction des décisions prises par le Conseil, être lancées. Dans ce cas, le syndicat mixte en appellera à ses membres pour obtenir les financements nécessaires, sans négliger les recherches de financement extérieurs ou les financera directement en fonction des montants engagés.

- **Ressources humaines**

Le syndicat mixte emploie deux agents de catégorie A depuis le 1^{er} septembre 2021 :

- Une directrice
- Un chargé de développement territorial

- **Le personnel de la structure**

Répartition par catégorie : La catégorie A représente 100 % des effectifs.

Répartition par statut : 100 % de contractuels.

Deux anciens agents titulaires sont en situation de détachement :

- Amandine Camossaro au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Ploërmel (recrutée sur un contrat de projet de 3 ans depuis octobre 2021)
- Alex Guillet au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (recruté sur un contrat de projet de 3 ans depuis octobre 2022).

- **Endettement**

Le syndicat mixte n'a contracté aucun prêt et n'est donc pas endetté.

- **Conclusion**

Au vu des besoins de financement relatifs à l'administration générale, des actions que nous venons d'identifier, cette première simulation nous permet d'ouvrir le débat sur la proposition d'élaboration du budget primitif 2023 suivante :

- Maintien du montant de la contribution annuelle des EPCI membres à 0.60€/an/hab,
- Inscription des crédits relatifs à l'élaboration du Plan de mobilité Simplifié des Communautés de Communes Osartis Marquion et Campagnes de l'Artois,
- Inscription des crédits relatifs à l'étude sur la valorisation de la Scarpe Amont ;
- Inscription des crédits relatifs à la mission d'appui au programme santé (Icône médiation santé) ;
- Inscription des crédits relatifs à la mission d'accompagnement technique et méthodologique (Auxilia).

Le Conseil Métropolitain, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022 sur la base du rapport repris dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Le Président,

Le Président certifie que, en application de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982, la présente délibération a été publiée le
Et transmise en Préfecture le
Le Président,

